fesseur à notre propre faiblesse. Ce sont les précisions de votre correspondance qui ont dissipé pleinement tous nos scrupules sur beaucoup de points. Je me dois donc de vous remercier d'autant plus que je pense à tant de foyers chrétiens, pleins de bonne volonté, mais dont les idées sont faussées par une certaine tradition, et qui n'ont pas eu le bonheur d'avoir pour les orienter le directeur ou le confesseur qu'il faudrait. Je pense même aux incroyants qui se font si souvent une fausse idée de la doctrine chrétienne au point de vue de la morale conjugale, et qui ne découvrent jamais la méthode Chanson sans étonnement et sans profit. C'est pourquoi je me fais un plaisir de la faire connaître, non seulement chez les croyants, mais jusque dans les milieux libertins.

Vous me pardonnerez pourtant si je vous demande encore quelques éclaircissements. Vous m'écrivez que, sauf de rares exceptions, la femme ne parvient à l'orgasme que par une préparation souvent longue et qui comporte en règle générale des attouchements intimes et minutieux. Je dois avouer que, jusqu'ici, ma femme n'a été guère sensible à ces excitations, et cela, malgré son bon vouloir. Il est vrai que malgré des explorations consciencieuses, je ne suis pas arrivé à émouvoir le clitoris, ni même peut-être à le repérer. Est-ce ignorance ou maladresse? Ou faut-il accuser l'absence de clitoris, ce qui tout de même doit être assez rare? Cela n'a d'ailleurs pas eu que des inconvénients, puisqu'il a fallu lui procurer l'orgasme au moyen de la seule conjonction, ce qui m'a contraint à la prolonger et à faire des progrès dans la vertu de tempérance. Cependant, je me

demande encore si, tout compte fait, et malgré la bonne foi de ma femme et ses affirmations elle est réellement arrivée à l'émotion complète. Elle n'a jamais pu ou su me dire, quelle était la nature exacte de sa joie. Certes, je sais que l'orgasme féminin n'est pas nettement délimité comme l'orgasme masculin. Cependant. il doit bien y avoir une différence de nature, d'intensité avec ce qui le précède immédiatement. Quelle est donc la vraie nature de l'orgasme féminin ou plutôt de son caractère, son intensité, sa durée, ses effets, etc., etc. ? En un mot, comment la femme peut-elle la reconnaître sûrement? Au cours d'une même union, peut-elle éprouver l'émotion complète plusieurs fois de suite? Est-il exact qu'il y ait pour certaines personnes, un orgasme clitoridien, et un orgasme vaginien?

D'autre part, vous condamnez, sauf nécessité, le baiser que vous dénommez « sui generis », et vous faites évidemment allusion au baiser linguovaginal. Mais sauf erreur, il me semble que la casuistique est beaucoup plus large, puisqu'elle n'in-

terdit que l'artifice anticonceptionnel.

Quant à l'étreinte réservée, je n'ai pas de mal à vous suivre, quand vous la conseillez, car je l'ai pratiquée moi-même avec plus ou moins de succès, je l'avoue, mais c'est probablement que je n'étais pas suffisamment au fait de sa technique. Il m'est arrivé, s'il faut tout dire, de la prolonger parfois plusieurs heures et sans déclencher l'émission séminale, la conjonction étant, bien entendu, jalonnée par des retraits temporaires, et non pas frauduleux. Je vous apporte ce témoignage, qu'il n'y a rien de tel pour sceller l'union des cœurs, pour

entretenir la jeunesse, la fraîcheur de l'amour conjugal.

Toutefois, nous n'y avons pas trouvé, ni ma femme ni moi-même, cette euphorie, cet apaisement du désir dont vous me parlez dans votre lettre, bien au contraire. Quant à la fatigue, elle était très grande, en raison sans doute de la durée de nos étreintes et de leur fréquence : chaque soir parfois, et pendant plusieurs jours. Nous avons donc fini par les espacer d'abord, par les rendre moins excitantes aussi, en réduisant les caresses intimes, et le jeu des mouvements dans la conjonction proprement dite. De cette façon, le désir n'est pas exaspéré, mais l'apaisement ne se produit toujours pas. C'est, je pense, que cette manière d'agir n'a donc rien de commun avec ce que vous préconisez vous-même. C'est pourquoi je suis tout disposé à profiter à ce sujet de vos indications.

D'autre part, l'étreinte réservée interdit l'orgasme féminin, mais, je vous le disais à l'instant, comment l'épouse peut-elle toujours s'y reconnaître?

J'espère que vous pourrez me répondre en toute simplicité et, par avance, je vous en remercie.

Mais j'imagine que la meilleure récompense que vous en retirerez ne sera pas notre réelle et bien vive gratitude, mais le sentiment d'avoir rendu service à un foyer chrétien, et surtout, de l'avoir aidé à gravir les marches de la perfection chrétienne.

Veuillez donc agréer, etc, etc...

# **OBSERVATIONS**

L'expérience est très positive en ce qui touche à l'élément sentimental. Le témoin proteste que l'étreinte réservée est tout particulièrement propre à sceller l'union des cœurs, à conserver à l'amour conjugal toute sa spontanéité, toute sa poésie.

L'expérience est défavorable au contraire, en ce qui concerne l'apaisement des sens. C'est que, en termes de psychiâtrie, le transfert n'est qu'incomplet ou défectueux. Le témoin a compris lui-même que l'excès en tout est un défaut et qu'il n'est pas raisonnable de s'accorder des étreintes aussi prolongées, surtout quand on les renouvelle plusieurs jours de suite. Malgré, nous dit-il, cet appel à la vertu de tempérance, l'apaisement véritable est exclu. Qu'est-ce que cela prouve ? Tout simplement ce que j'ai toujours dit : que la question ne sera pleinement résolue que par le concours du sexologue, du gynécologue et du psychiâtre. Au surplus, je n'exclus nullement les exercices respiratoires ou la relaxation. Ce qu'il faut bien se dire, c'est qu'en mettant les choses au pis, on doit entre deux maux choisir le moindre. Il saute aux yeux du sexologue le moins averti, qu'en l'occurrence, le ménage aurait atrocement souffert de la continence ascétique et qu'elle avait toutes les chances d'y provoquer de véritables catastrophes, non seulement morales, mais psychiques et physiologiques.

C'est l'un des cas où il faudrait être mis à même de suivre l'expérience. On n'y arriverait, je le répète, que si l'on pouvait voir et revoir les intéressés et leur donner de vive voix de véritables consultations, et à plusieurs reprises. Sauf exception rarissime, le correspondant cesse d'écrire, qu'il soit satisfait ou déçu. De là l'urgence d'ouvrir, à l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, de véritables Offices de sexologie conjugale. C'est l'un des projets les plus importants du groupe Orphée.

# XXI° CORRESPONDANT

Ce correspondant n'a pas donné suite à notre premier contact. Il m'a simplement transmis l'a réponse d'un confesseur, dont voici la copie:

12 février 1950.

Monsieur.

Crovez-le bien, votre déposition n'a rien de révolutionnaire: elle est dans le ton de nombreuses plaintes d'époux chrétiens, soucieux d'aimer leur femme et de rester en règle avec la doctrine de l'Eglise. Celle-ci a toujours marqué la primauté de la procréation, mais il arrive un temps où la limitation des naissances s'impose par suite de circonstances sanitaires, économiques ou domestiques, sinon même d'une honnête éducation à donner à chaque enfant. Au surplus, et il faut le dire, il s'agit de l'amour conjugal à conserver dans sa ferveur et dans sa puissance essentielle et existentielle. Au point de vue moral, il vous est interdit de vous abandonner délibérément à des actes qui, sous prétexte que l'amour est obligatoire, seraient des actes contre nature. Mais, étant donné votre âge, la nature qui est là et l'amour qui réclame sa part, je ne crois pas qu'il serait prudent de vous conseiller la continence ascétique. Celle-ci pourrait provoquer une sorte d'exaspération psychologique, un refoulement qui serait préjudiciable, autant à votre âme qu'à votre foyer. Vous me dites que la méthode Ogino ne vous a donné que de fâcheuses surprises : ce n'est pas là une révélation inédite. Que faire, ajoutez-vous, dans ces conditions?

Je ne crois pas, voyez-vous, que le remède à trouver soit uniquement l'affaire des moralistes. En tant que moraliste, et dans les conditions particulières de votre cas personnel, je crois, encore une fois, que la continence ascétique, si elle va contre votre tempérament, contre les appels de l'amour à maintenir et à exalter, selon la loi de charité la plus prochaine, je crois que cette continence ne vous est pas obligatoirement demandée, à moins que vous ne fassiez pour un temps un sacrifice volontaire pour Dieu, et que vous y trouviez une façon de plaire au Seigneur et de spiritualiser votre amour. Il serait vraiment triste, douloureux et inhumain, qu'un homme et une femme soient condamnés à ne plus se témoigner charnellement leur amour après quelques années de ménage, parce qu'ayant satisfait aux lois de la procréation, ils ne peuvent matériellement plus avoir d'enfants. A ce propos, je comprends toutes vos rancœurs contre une rigidité doctrinale qui prétendait vous empêcher d'aimer votre femme. Mais à cet égard, la doctrine du moraliste contemporain s'est tout à la fois élargie et approfondie.

Je vous conseillerais, Monsieur, d'examiner votre cas avec un spécialiste, si j'ose dire, du comportement conjugal concret. Je suis persuadé pour ma part, qu'en ce domaine, et sans porter la moindre atteinte à la morale, il y a des choses inconnues et qu'il n'appartient pas aux prêtres de révéler. Excusez-moi de vous le dire aussi franchement. En morale formelle, oui, je puis être de bon conseil; mais, encore une fois, je ne crois pas que le remède concret soit à trouver uniquement du côté des moralistes. C'est à vous de chercher un homme

expérimenté, bon mari et bon père de famille, et suffisamment éclairé, quant aux consignes de la morale catholique. A tort ou à raison, j'estime qu'il ne m'appartient pas de vous indiquer tel ou tel nom. Si le confesseur a ses responsabilités, le fidèle, lui aussi, doit savoir prendre les siennes.

Veuillez agréer, etc... (1)

### XXII° CORRESPONDANT

14 février 1950.

Monsieur,

Mon beau-frère, M. X..., a été vous consulter à Saint-Germain, et il me dit que la méthode Chanson peut rendre service aux personnes — c'est mon cas — qui se trouvent embarrassées devant une famille déjà très nombreuse.

Nous avons beaucoup d'enfants. L'aîné a neuf ans et demi, la dernière a deux mois. Or je suis tout jeune encore. Il serait sage, me semble-t-il, d'espacer un peu les naissances, non seulement pour ménager la santé de ma femme, mais pour donner à nos enfants l'éducation qu'ils sont en droit de recevoir.

La méthode Ogino ne nous a pas spécialement satisfaits. Nous séparer de corps ne répond aucunement au but du mariage-sacrement, et elle nuira sûrement à notre bonne entente. Mon beau-frère est affirmatif. Ayez donc la bonté, je vous prie, de m'écrire au juste ce qu'il en est de la méthode Chanson : sa consistance et les heureux effets que l'on peut en attendre.

Veuillez agréer, etc...

### **OBSERVATIONS**

Consultation donnée, j'ai pu, quelque temps après, rencontrer de nouveau ce correspondant. Il me déclara qu'à son grand étonnement, il était parvenu presque immédiatement à pratiquer sans encombres l'étreinte à l'orientale, et qu'il s'en trouvait fort bien, au double point de vue du cœur et des sens. « En est-il de même pour votre femme, lui demandai-je? — Certainement, me répondit-il, et cela est d'autant plus significatif que ma femme, au rebours de tant d'autres, obtient aisément et même promptement l'émotion complète. Elle ne souffre pas du tout cependant de se voir obligée d'y renoncer et s'est parfaitement adaptée à l'orientale.»

Cependant, ce même correspondant m'a écrit une seconde lettre que je reproduis en toute objectivité.

25 mars 1950.

# Cher Monsieur,

En ce qui concerne mon expérience personnelle, il est trop tôt encore pour que je puisse vous apporter en toute sincérité le témoignage que vous demandez. Il n'est aucunement douteux, croyez-le bien, que ma vie conjugale a été transformée par la pratique de l'étreinte réservée. Mais de là à pouvoir affirmer que la méthode que vous préconisez est devenue entièrement nôtre, ce serait bien

<sup>(1)</sup> Le prêtre qui a rédigé cette lettre magistrale observe religieusement les consignes du Saint-Office (1944), qui enjoignent au confesseur:

a) De ne donner aucune indication quant à la technique sexuelle:

b) De renvoyer le fidèle à un père de famille éclairé, vertueux et expérimenté.

vite dit. Nous avons, ma femme et moi, le désir d'y arriver et je ne manquerai pas de vous tenir au courant de notre expérience, lorsque le temps l'aura rendue plus démonstrative.

Veuillez agréer, etc...

## **OBSERVATIONS**

Ce correspondant n'a pas donné suite à ses bonnes intentions. Je me devais, me dira-t-on, de le « relancer ». Je suis trop édifié par les précédents pour commettre ces pas de clercs. Règle d'or du sexologue : ne jamais « arracher » les confidences.

### XXIII° CORRESPONDANT

1er mars 1950.

Monsieur,

Mes enfants — deux jeunes ménages — m'ont communiqué la correspondance qu'ils ont eu l'honneur d'échanger avec vous. Vous n'ignorez pas qu'ils ont été bouleversés par la découverte de l'étreinte réservée et par la méthode Chanson qui permet d'en faire l'apprentissage en toute honnêteté. Ce que je tenais à vous écrire, c'est que moi aussi, j'ai été... bouleversée! Je me propose d'alerter mon troisième jeune ménage, car j'ai huit enfants, dont trois sont mariés, et un quatrième est sur le point d'en faire autant.

Chose qui vous intéressera, mon mari et moi, nous avions marché intuitivement sur la voie que vous indiquez, mais nous n'aurions jamais cru pouvoir allez aussi loin, et cela, faute de savoirfaire et par souci mal compris de la pureté conju-

gale. Pour notre part, nos enfants sont toujours venus, quand nous l'avons voulu et accepté, de sorte que ce fut vraiment une procréation consciente. Seulement, nous avons souffert des semaines de continence que nous nous imposions. Sans cela

j'aurais eu dix-neuf enfants en vingt ans.

Il me reste à vous demander quelques précisions complémentaires. Certes, l'étreinte réservée est une victoire de l'esprit et de la volonté sur le réflexe et sur la chair. Avec un certain entraînement, le mari parvient à se « réserver », à ne pas aller jusqu'à l'émission. Mais qui vous prouve qu'il en va de même pour la femme, quant au déclenchement de son orgasme? Son ultime satisfaction est-elle légitime dans ces conditions? Ou est-elle contraire à la loi divine? J'ai beau réfléchir, je n'arrive pas à trancher la question. Je me dis parfois qu'au nom des fins secondes, on peut autoriser l'orgasme féminin puisqu'il n'est pas procréateur. A d'autres moments, je me dis tout le contraire et que l'émotion complète n'est légitime pour la femme que si le mari accomplit lui aussi une étreinte complète.

Je n'ai jamais eu peur, dès leur plus jeune âge, de m'entretenir avec mes enfants de tout ce qui intéressait le mystère de la vie. Plus tard, je leur révélai l'amour et sa réalisation charnelle, soit dans des conversations à deux, soit en leur mettant des livres appropriés entre les mains. J'ai tenu à préparer ainsi mes enfants à leur vie d'étudiants d'abord, et d'époux ensuite. Cette méthode m'a donné de bons résultats, car ils ont mis au rang de leurs préoccupations le choix d'un fiancé ou d'une fiancée profondément chrétiens comme eux,

de manière à pouvoir affronter, avec les mêmes perspectives, les devoirs difficiles du mariage, — ce qui leur a donné, tout comme à moi, d'excellents résultats.

J'avais lu bon nombre de vos écrits. Ce qui me plaît chez vous, c'est votre attachement manifeste au Souverain Pontife et à l'Eglise. Face à tous les excès, n'a-t-elle pas su maintenir la vérité sur tous les terrains? Je lui suis de plus en plus attachée. Mais vous avez raison, vous et vos amis, de lutter pour éclairer ces héros des temps modernes, les jeunes ménages, aux prises avec tant de difficultés, et que certains prêtres, malgré leur bonne volonté, ne savent pas toujours bien guider.

J'espère que vous aurez la bonté de me répondre et, en vous redisant ma gratitude pour le bien que vous avez fait à mes enfants, je vous prie, etc...

## **OBSERVATIONS**

Il est significatif que ce ménage de « grandsparents » se soit spontanément orienté vers l'étreinte réservée, dont il ne faisait que soupçonner la licéité et la possibilité. Mieux édifiés, les époux en cause auraient vraisemblablement évité les souffrances, trop souvent gratuites, de la continence ascétique.

La question posée par la correspondante à propos de l'orgasme féminin engage à la fois le droit et le fait. En droit, j'ai déjà rappelé que la presque totalité des moralistes estiment que l'étreinte réservée exclut à la fois l'émission séminale et le spasme féminin. En fait, chacun sait que, pour la majorité des femmes, il n'est rien de plus simple que d'éviter l'émotion complète, même au cours de la conjonction. Le cas reste à trancher de la minorité féminine dont la promptitude est exceptionnelle. Deux exemples précités prouvent que l'habitude peut devenir une seconde nature. J'avoue pourtant bien volontiers l'insuffisance de ma documentation féminine. Et à ce sujet, quelle ne serait pas ma satisfaction, si je pouvais passer la plume à une doctoresse catholique!...

## XXIV CORRESPONDANT

5 mars 1950.

Cher monsieur,

J'ai pris tant d'intérêt à vos éclaircissements sur la méthode Chanson, que je me suis permis de communiquer votre longue et bonne lettre à l'un de mes meilleurs amis, qui est un confesseur très expérimenté. Je reçois à l'instant sa réponse, dont

je recopie ce qui vous concerne:

« En lisant la lettre de Paul Chanson, mes yeux se sont vraiment dessillés. J'admire son courage à parler de ces choses avec une franchise aussi dégagée. La question de la « copula reservata » me paraît d'une importance capitale. Je connaissais, bien entendu, sa licéité, car on l'enseigne dans tous les manuels de théologie. Mais je la considérais pratiquement accessible aux seuls époux d'un certain âge et de tempérament plutôt apathique. Paul Chanson y voit d'abord et avant tout une question d'apprentissage, étant bien entendu d'ailleurs que cet apprentissage intéresse au plus haut point l'exercice de la vertu de tempérance. C'est là, me semble-t-il, une véritable découverte. Elle sera par-

ticulièrement précieuse, si on peut combiner la méthode Chanson avec la méthode Ogino, ce qui permettra d'assainir enfin bon nombre d'unions plus ou moins compromises. Je m'en servirai peut-être pour en parler dans une revue théologique où j'écris à l'occasion. Reste pourtant à élucider certains points de casuistique. Exemple : si l'effusion séminale se produit forfuitement, et comme nous disons, « praeter intentionem », le mari aurait-il le droit de se retirer, à supposer bien entendu qu'il y eût par hypothèse de véritables raisons d'éviter une naissance? Réciproquement, si c'est du côté de la femme que l'orgasme est forfuit, le mari, dans les mêmes conditions, serait-il tenu d'accomplir un acte complet ? Paul Chanson se garde bien, à cet égard, de formuler une opinion personnelle, et il cite la solution plutôt large de certains auteurs. Mais est-ce que tous les moralistes sont bien d'accord à cet égard?»

Je serais heureux, cher Monsieur, si vous pouviez me documenter à ce sujet, et vous devez pouvoir le faire, puisque votre frère est théologien.

Je ne vous interroge pas par vaine curiosité, mais je suis en contact avec bien des ménages croyants, et je voudrais pouvoir au besoin les renseigner.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie,

etc., etc...

# **OBSERVATIONS**

Qu'il s'agisse d'un livre ou d'une lettre, je ne tranche jamais une question de morale. Je ne fais que citer tel ou tel moraliste, et qui me reprocherait de citer mon frère à l'occasion?

# XXV° CORRESPONDANT

Il s'agit ici d'un collaborateur.

9 mars 1950.

Mon cher ami,

Je m'occupe, comme tu sais, d'une communauté de foyers. J'ai fait connaître la méthode Chanson et j'ai le plaisir de t'assurer que des expériences ont été faites, qui ont réussi et ont permis de résoudre des cas bien difficiles. Ma femme se joint à moi pour te dire, etc., etc...

# XXVI° CORRESPONDANT

Il s'agit encore d'un collaborateur.

16 mars 1950.

Cher monsieur,

Je ne m'explique pas l'opposition qui vous est faite à l'occasion, car, dans les conditions où votre méthode est présentée, j'estime que la thèse est inattaquable. Pour ma part, je ne vois pas dans la pratique de l'étreinte réservée, uniquement le moyen de limiter honnêtement les naissances. J'y vois en outre une heureuse réaction contre la brutalité conjugale de certains maris. Parmi les ménages dont j'ai pu obtenir certaines confidences, je puis vous assurer que l'un d'entre eux pratique couramment l'étreinte à l'orientale.

Je profite de ce petit mot pour vous rappeler que ma femme se propose de rencontrer la vôtre à l'occasion de son voyage. De votre côté, pouvez-

vous me dire quel jour vous conviendrait mieux pour...?

Au plaisir de vous revoir bientôt, j'espère. Veuillez agréer cher Monsieur, etc...

## XXVII° CORRESPONDANT

24 mars 1950.

Monsieur.

Mon mari vous a écrit déjà plusieurs fois et j'ai lu vos réponses. Si je vous écris à mon tour, c'est pour vous confier une situation qui n'est guère brillante. Vous assurez que beaucoup de ménages vous doivent un renouveau de bonheur, ou même la découverte de joies parfaitement honnêtes et qu'ils ignoraient pourtant jusque-là. Malheureusement, le but ne serait pas atteint pour nous. Il serait trop long de vous raconter en détail ce qu'a été notre vie conjugale. Il y aura cette année... (entre huit et quinze ans) que nous sommes mariés, mais mon mari est tombé malade environ ... ans après notre mariage. Malgré cela, nous avons eu cinq enfants, dont le plus jeune n'a pas encore deux ans. Je me suis mariée à l'âge... (entre 25 et 35 ans). J'ai eu une enfance heureuse, une jeunesse studieuse, éloignée de tout flirt, à la fois par éducation et par goût. Elevée dans une famille nombreuse, j'ai été habituée très jeune à prendre des responsabilités et à m'oublier moi-même. J'ai fait de solides études de peinture et, depuis l'âge de 18 ans, du professorat de dessin. Je n'ai eu, de la part de mes parents comme de nos amis, que de bons exemples. En un mot, j'ai été très préservée, et je suis arrivée au mariage avec une réserve trop voisine de la pruderie. Mon mari a cru bien faire, en supportant tout cela sans rien dire. Je le lui reproche maintenant, car il aurait fallu probablement peu de chose pour que j'arrive à le rendre plus heureux, étant donné que je me suis réellement mariée par amour. Peu de temps après mon mariage, j'ai perdu mon père et ce fut pour moi un immense chagrin. J'attendais alors notre premier enfant et notre second est né quand son père était déjà malade.

Vous qui connaissez tant de secrets conjugaux, pouvez-vous me dire si je suis une exception? On nous a tant parlé de la chasteté dans le mariage, de ses sacrifices et de ses croix, que lorsque je lis vos lettres si enthousiastes et si dynamiques, je vous avoue que je suis absolument bouleversée!

C'est difficile, à mon âge, de changer complètement de tempérament au point de vue sexuel. Mon mari devrait v aider, me semble-t-il, mais sous prétexte de « rabattre mon orgueil », il semble méconnaître les efforts, que pourtant je fais très loyalement. Il faut vous dire aussi que la vie que je mène est très fatigante. Depuis ... ans, nous habitons la campagne, un petit village de la Provence. J'ai dû changer toute ma vie, je n'ai plus le temps de faire de la peinture, et Dieu seul peut savoir à quel point cela me coûte. Nous faisons de l'élevage de volailles et j'ai eu toutes les peines du monde à m'adapter à cette nouvelle existence, que j'ai acceptée par amour pour mon mari, puisqu'il s'agit de sa santé. On prétend que tout est facile quand on aime. Mais la vie se compose en réalité de mille petits riens, souvent fort insipides, et je vous avoue que parfois, je me sens bien découragée.

Pour ménager le sommeil de mon mari, nous faisons chambre à part. Il me faut en fin de journée m'occuper des petits, ranger la maison, etc., de sorte que, lorsque je rejoins mon mari, qui se couche de bonne heure, je suis bien fatiguée. La vérité, c'est que je dois faire des efforts parfois bien pénibles pour ne pas m'endormir instantanément.

Comprenez-vous la situation? D'une part, je suis déjà obligée de prendre sur moi en raison de mon tempérament froid et réservé. Et au surplus, les circonstances pénibles de notre vie ne sont guère faites pour arranger les choses. J'ai des torts, sans doute, et je les reconnais. Mais ce serait déjà beaucoup pour moi, si vous pouviez me donner l'assurance que ma frigidité n'est pas exceptionnelle, que d'autres femmes ont connu les mêmes difficultés que moi. Si vraiment mon cas n'est pas anormal, ayez la bonté de le dire à mon mari, et je crois que cela pourrait arranger bien des choses. Excusez-moi de vous écrire comme je l'ai fait. C'est que, Monsieur, j'ai tant de peine! Si vous pouviez me rendre un peu de bonheur, combien je vous remercie par avance!

#### **OBSERVATIONS**

Seconde règle d'or du sexologue: ne jamais mettre le doigt entre l'arbre et l'écorce, ne jamais donner raison à l'épouse contre l'époux, ou vice versa. Cela dit, il n'est pas douteux qu'une adolescence trop « refoulée » et mal avertie, provoque assez souvent une frigidité « conjugale », à laquelle il n'est pas toujours facile de remédier en un tour de main. En l'occurrence, le cas est plus complexe

encore, en raison de la maladie du mari et de l'obligation d'espacer les naissances. Mais ce serait le cas ou jamais de recourir aux bons offices de l'étreinte réservée, chacun y mettant du sien. Malheureusement, je n'ai pu venir à bout du scepticisme initial du mari. A défaut d'intimité charnelle, je pressens trop ce que peut être l'état de choses actuel. Mais, de part et d'autre, les correspondants ont cessé d'écrire. Nouvelle preuve de l'urgence d'instituer la consultation verbale, toujours plus persuasive et beaucoup moins fragmentaire.

### XXVIII CORRESPONDANT

### PREMIÈRE LETTRE

7 mars 1950.

Cher monsieur,

C'est avec un grand plaisir que je réponds à votre lettre, et pour deux raisons. D'abord, parce que c'est notre ami commun, Robert X, qui nous met en relations. Et ensuite, parce que j'acquitte un devoir de reconnaissance en vous donnant mon

témoignage. Le voici donc :

Nous avons ... (entre sept et dix ans) de mariage. Trois enfants, le premier n'étant venu qu'au bout de ... ans. M. Y, que je connais depuis long-temps, me disait l'an dernier ce qu'il en est de la méthode Chanson. Je puis vous dire que nous l'avons pratiquée de prime abord, j'ose dire dès le premier jour, et sans difficulté. Je souscris tout à fait à ce que vous dites : de son caractère normal, naturel, rencontrant des lignes providentielles, ap-